

# MÉDECINE PRÉVENTIVE

*Le Centre de Gestion de la Haute-Savoie :  
votre partenaire pour la prévention, le suivi médical  
et les actions sur le milieu du travail*

## LE RÔLE DU SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le service de médecine préventive, créé en 1983, est composé à ce jour de **4 médecins** dont 2 à temps partiel, **d'une psychologue du travail** à mi-temps, de 2 infirmières et de **3 secrétaires**.

Les missions du service sont exclusivement préventives : l'enjeu est d'éviter toute altération de la santé des agents, à l'occasion ou en raison de leur travail.

Le service de Médecine Préventive exerce ses missions en étroite collaboration avec le service de Prévention des Risques Professionnels du CDG 74 au sein d'un pôle spécialisé « Santé au Travail », coordonné par un médecin de prévention.

## POURQUOI ADHERER A CE SERVICE ?



**Une expérience de la fonction publique territoriale et des compétences en santé au travail**

Grâce à l'expérience acquise depuis plus de vingt ans dans la fonction publique territoriale au sein d'une structure spécialisée, le service de médecine préventive du CDG74 apporte aux collectivités :

- Un service adapté
- La connaissance des postes de travail et de leur risques
- Des conseils ciblés prenant en compte les caractéristiques des emplois de la fonction publique territoriale



**Une obligation réglementaire**

Les collectivités et établissements doivent disposer d'un service de médecine préventive, en adhérant notamment à un service créé par le Centre de Gestion.

Selon le **décret du 3 février 2012**, le **médecin de prévention, assisté le cas échéant d'une équipe pluridisciplinaire, agit dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents** dont il assure la surveillance médicale.

Dans ce cadre, le service propose d'accompagner les collectivités pour mettre en œuvre leurs obligations réglementaires.



